

Décision

Générale

colonial

Décision n° 34-160-1910 Indemnité.

n° 34-160-1910

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

9 février 1910

Numéro JO

n° 160 du 01/03/1910

Date du numéro

1 mars 1910

TEXTE INTÉGRAL

Par décision du Gouverneur en date du 9 février 1910, indemnité Journalière de M. Granon, emploi é temporaire au Secrétariat Général est portée de 6 à 7 francs pour compter du 1er février 1910.